



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 3 octobre 2012

LE GOUVERNEUR CUOMO ADOPTE UN PROJET DE LOI POUR OFFRIR AUX DISTILLERIES AGRICOLES LA POSSIBILITÉ DE VENDRE DES LIQUEURS À LA FOIRE D'ÉTAT, AUX FOIRES DE COMTÉ ET AUX MARCHÉS AGRICOLES

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a signé aujourd'hui des mesures législatives qui permettront aux distilleries agricoles autorisées de vendre leurs liqueurs à la Foire de l'État de New York, dans les foires de comté reconnues et dans les marchés agricoles à but non lucratif. Cette nouvelle loi permettra aux fermes locales de se développer en offrant aux distilleries le même accès aux occasions du marché actuellement offertes aux vignobles, vignobles agricoles et brasseries agricoles autorisés.

« Les distilleries et le secteur agricoles jouent un rôle important dans l'État de l'État de New York, a déclaré le Gouverneur Cuomo. En allégeant les restrictions et en permettant la vente et la dégustation sur place, nous offrons aux distilleries une chance égale d'être concurrentielles dans l'industrie et une meilleure chance de trouver de nouveaux clients et d'ainsi développer leurs affaires. En retour, cela stimulera les économies locales et celle de l'État, permettant aux New-Yorkais et aux visiteurs de profiter des produits de l'Empire State.

Actuellement, les distilleries agricoles, qui doivent privilégier l'utilisation des produits agricoles de New York dans leurs liqueurs étiquetées dans l'État, peuvent offrir des échantillons et vendre leurs produits dans leurs installations seulement. D'un autre côté, les brasseries et vignobles agricoles et les vignobles autorisés ne sont pas soumis à ces restrictions, et peuvent offrir des échantillons et vendre les produits étiquetés dans l'État de New York dans les foires et sur les marchés partout dans l'État.

La nouvelle loi permettra aux distilleries agricoles d'offrir des dégustations de liqueur et de vendre les produits étiquetés dans l'État de New York en dehors de leurs installations, comme à la Foire d'État, dans les foires de comté reconnues et sur les marchés agricoles à but non lucratif. Les distilleries doivent cependant être dotées d'un permis de l'Autorité des liqueurs de l'État et avoir un représentant sur le site qui s'assure que les dégustations et les ventes sont tenues de façon responsable. En offrant aux distilleries agricoles le même accès aux clients et marchés potentiels qu'aux autres vignobles et brasseries, on aide les fermes locales à se développer et à prospérer dans l'État de New York. La loi entrera en vigueur dans 180 jours.

Le Sénateur de l'État John Bonacic a déclaré : « Je me réjouis que le Gouverneur Cuomo ait adopté ces mesures législatives. La croissance concurrentielle de New York dans l'industrie des petites distilleries crée des emplois et offre d'excellents produits locaux. De favoriser des

créneaux commerciaux comme la production locale de yogourt, de bières et de liqueurs, comme le Gouverneur Cuomo l'a fait sans relâche, rehausse ces industries et nous informe sur ces secteurs diversifiés en pleine croissance dans l'économie de New York. »

Le membre de l'Assemblée Kevin Cahill a déclaré : « Les brasseurs, distillateurs et négociants en vin ont fait leur marque en produisant des produits maison exceptionnels et en favorisant le tourisme. Le Gouverneur Cuomo a clairement reconnu l'avantage à créer des synergies dans ces industries croissantes, et son appui aidera les petites entreprises à se développer et à attirer l'attention sur les liqueurs haut de gamme fabriquées chez nous. »

###

Des informations supplémentaires sont disponibles au www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418